



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 20 décembre 2023**

2023/84

L'an deux mille vingt-trois, le 20 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS :** MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc - BECHARD Alain – Mmes BAECKER Sybille – POULLET Danielle - PANAFIEU Blandine – MM REBUFFAT – ALTIER Jonathan

**ABSENTS EXCUSES :** MM NEVEU James - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - Mmes SCHMITT Marie Gil - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - MENALDO KEBDANI Nadia –

**PROCURATIONS :** Mme SCHMITT à Mme BAECKER  
M. NEVEU à Mme POULLET  
M. AUBIN à M. BECHARD  
MENALDO KEBDANI à M.REBUFFAT

Soit 16 votants

OBJET : Autorisation donnée au SMGG de débroussailler

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal 2023/54 en date du 13 septembre 2023 donnant l'autorisation au SMGG de procéder à des travaux de débroussaillage sur 54 ha 45 a dans le cadre du projet LIFE TERRA MUSIVA,

VU l'exposé de Monsieur CHABAUD et de Madame HURLIN :

**I. Contexte**

Le territoire des Garrigues Gardoises, qui s'étend en grande partie des gorges du Gardon à celles de la Cèze, est un haut lieu de biodiversité abritant une mosaïque de milieux diversifiés. À ce titre, 400 km<sup>2</sup> d'espaces naturels ont été désignés en sites Natura 2000, parmi lesquels le site des gorges du Gardon. Ces sites accueillent une grande variété d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Lancé en janvier 2022, le projet européen LIFE Terra Musiva (« terre de mosaïque ») vise à renforcer la préservation de la biodiversité des sites Natura 2000 des garrigues gardoises dont le Syndicat mixte assure la gestion, parmi lesquels figure le site des « garrigues de Lussan ». Il prévoit pour ce faire de nombreuses actions de conservation, articulées autour de la mosaïque de milieux du territoire : milieux humides, ouverts, boisés, etc.

Retenu par la Commission Européenne parmi 420 candidatures, le projet LIFE Terra Musiva d'un montant total estimé à 6,1 millions d'euros bénéficie d'une subvention de 4,6 millions au titre du programme européen LIFE Nature et Biodiversité ainsi que du soutien financier de la Région Occitanie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Ministère de la Transition Écologique et de la Fondation groupe EDF.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

Coordonné par le Syndicat mixte, il associe 8 autres bénéficiaires aux compétences du CEN Occitanie, la Chambre d'Agriculture du Gard, le COGard, la commune de La Cavelle-et-Masmolène, le Conseil Départemental du Gard, le CPIE du Gard, les Écologistes de l'Euzière et la Fédération Départementale des CAVAD du Gard.

## II. Le volet « milieux ouverts » du LIFE Terra Musiva

Les milieux ouverts méditerranéens constituent des réservoirs majeurs de biodiversité : ils comportent de nombreux habitats patrimoniaux tels que les pelouses à brachypode rameux, considérées comme riches au regard de leur flore, de leur faune et de leur fonctionnement écologique.

Les pelouses sont fortement liées aux actions anthropiques au travers des activités agro-pastorales. Ces milieux sont ainsi nommés "parcours substeppiques" en référence à leur origine de parcours de pâturage et à la végétation qui les compose. La fermeture progressive des milieux et le recul du pastoralisme depuis les années 1950 sur le territoire se sont traduits par une évolution naturelle des pelouses vers une colonisation arbustive (Filaires, Cades, Génévriers...), puis vers des stades forestiers (Chênes verts, Chênes blancs). Les surfaces de parcours substeppiques ont ainsi reculé de 94% en 50 ans, couvrant aujourd'hui 100 ha, soit moins de 1% de la surface totale des sites Natura 2000 du territoire, tandis que les espèces inféodées aux milieux ouverts se sont retrouvées privées d'habitats préférentiels.

Si la conservation de ces habitats implique l'entretien régulier et maîtrisé par les troupeaux, leur restauration nécessite quant à elle de recourir à des interventions mécaniques lorsque la colonisation par les buissons et les refus de pâture est avancée : débroussaillage, broyage, arrachage, etc.

Le volet « milieux ouverts » du LIFE Terra Musiva prévoit ainsi la réalisation de travaux, menés en complément du travail conduit avec les éleveurs. Cela bénéficiera aux pelouses à brachypode rameux et à d'autres habitats ouverts d'intérêt communautaire tels que les matorrals arborescents à genévriers, qui constituent ou participent tous deux à l'habitat des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire tels que l'Aigle de Bonelli, l'Alouette lulu ou le Pipit rousseline.

Outre leur impact positif sur la biodiversité, ces travaux participent au maintien de l'activité pastorale, à la qualité paysagère ainsi qu'à la lutte contre les incendies, qui se sont multipliés sur le territoire dans un contexte de changement climatique et donc à la protection des espaces naturels mais aussi des biens et des personnes.

Un diagnostic de la végétation mené en 2022 par les Écologistes de l'Euzière a permis de préciser les secteurs et modalités d'intervention. Sur cette base, le Syndicat mixte des gorges du Gardon a rencontré et échangé avec les communes, usagers (éleveurs, chasseurs, cueilleurs, etc.) et partenaires techniques (ONF, entreprises) afin de prendre en compte leurs préconisations et besoins : faisabilité technique des travaux, entretien possible par les éleveurs, gestion forestière, etc.

**La commune de Sainte-Anastasi**e a été sollicitée en ce sens par le Syndicat mixte des gorges du Gardon pour la réalisation de débroussaillage sur une parcelle communale d'environ 2.5 hectares située au lieu-dit Camp Guiraud. Ces travaux seront intégralement pris en charge financièrement par le Syndicat mixte et le LIFE Terra Musiva.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

**ARTICLE 1** : Prendre acte de la valeur patrimoniale du site Natura 2000 des Gorges du Gardon et de la nécessité de s'engager durablement dans la préservation de sa biodiversité.

**ARTICLE 2** : Se prononcer favorablement pour la réalisation de travaux de débroussaillage par le Syndicat mixte dans le cadre du LIFE Terra Musiva.

**ARTICLE 3** : Soutenir la démarche engagée par le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

**ARTICLE 4** : Autoriser le Maire à signer une convention et/ou tout document nécessaire à la réalisation et à la pérennisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**

